

BULLETIN D'ADHÉSION AICOM Junior 2018/2019

Je, soussigné(e) Madame - Mademoiselle - Monsieur (rayer les mentions inutiles)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel. fixe : _____ Tél. portable : _____

Email : _____

Je déclare inscrire mon enfant

Age : _____ Sexe Féminin Masculin

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Né(e) le : _____ à : _____ Nationalité : _____

Tél. portable : _____ Email : _____

À l'AICOM Junior pour l'année 2018/2019 (du 03/09/2018 au 30/06/2019).

Pour le (ou les) cours collectifs (cochez la ou les cases choisies) :

Règlement à effectuer par chèque à l'ordre de EUROPE MUSICALS, virement ou CB.

Pour un paiement en trois fois sans frais, veuillez vous référer aux conditions générales.

Je prends note que les cours ont lieu chaque semaine, hors vacances scolaires (Zone C).

MERCREDI

Mercredi de 14h à 17h
Campus AICOM

- De 7 à 9 ans - 890 €
- De 10 à 12 ans - 890 €
- 12 ans et + - 890 €

Mercredi de 14h à 17h

AICOM Paris - Studio Bleu (7-8 ans)
AICOM Paris - Club Med Gym (8-9 ans)
AICOM Paris - Swedish Fit (10-11 ans)
AICOM Paris - Ze Art Saint Marc (12 ans et +)

- De 7 à 8 ans - 990 €
- De 8 à 9 ans - 990 €
- De 10 à 11 ans - 990 €
- 12 ans et + - 990 €

Mercredi de 16h à 18h
AICOM Paris Alésia

- De 7 à 10 ans - 660 €

VENDREDI

Vendredi de 17h à 19h
AICOM Paris Alésia

- 10 ans et + - 660 €

SAMEDI

Samedi de 14h à 17h
Campus AICOM

- De 7 à 9 ans - 890 €
- De 10 à 12 ans - 890 €
- 12 ans et + - 890 €

Samedi de 14h à 17h
AICOM Paris - Studio Bleu (12 ans et +)
AICOM Paris - Salabor (7 à 11 ans)

- De 7 à 10 ans - 990 €
- 11 ans et + - 990 €

DIMANCHE

Dimanche de 10h à 13h
Campus AICOM

- De 7 à 9 ans - 890 €
- De 10 à 12 ans - 890 €
- 12 ans et + - 890 €

Dimanche de 10h à 13h
AICOM Paris - Ze Art Cléry (7 à 9 ans)
AICOM Paris - Studio Club (10 ans et +)

- De 7 à 9 ans - 990 €
- De 10 à 12 ans - 990 €
- 12 ans et + - 990 €

Selon votre choix, les cours de l'AICOM Junior sont dispensés à l'adresse suivante :

Campus AICOM
10, rue Albert Einstein - 94000 Créteil
(Métro ligne 8 - Créteil L'Echat)

AICOM Paris Alésia
Centre de Danse Alésia
119, avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
(Métro ligne 4 - Porte d'Orléans)

AICOM Paris - Ze Art - Saint Marc
17 rue Saint-Marc - 75002 Paris
(Métro lignes 8 ou 9 - Grands Boulevards)

AICOM Paris - Salsabor
31 rue Chapon - 75003 Paris
(Métro lignes 3 ou 11 - Arts et Métier)

AICOM Paris - Ze Art - Cléry
78 rue de Cléry - 75002 Paris
(Métro lignes 8 ou 9 - Grands Boulevards)

AICOM Paris - Le Studio Club
38-40 rue de la Victoire - 75009 Paris
(Métro ligne 12 - Notre-Dame-de-Lorette)

AICOM Paris - Studio Bleu
14, boulevard Poissonnière - 75009 Paris
(Métro ligne 8 ou 9 - Grands Boulevards)

AICOM Paris - Club Med Gym
5/9, rue du Faubourg Poissonnière - 75009 Paris
(Métro ligne 8 ou 9 - Grands Boulevards)

AICOM Paris - Swedish Fit
5, rue Bergère - 75009 Paris
(Métro ligne 8 ou 9 - Bonne Nouvelle)

Au présent bulletin d'adhésion sont joints les conditions générales et le règlement intérieur.

Fait à : _____

Signature, précédée de la mention «lu et approuvé»

Le : _____

Adresse de renvoi du bulletin : SAS Europe Musicals 10 rue Albert Einstein, 94000 Créteil

Coordonnées bancaires pour les règlements par virement :

IBAN : FR76 3000 3032 0100 0204 4381 358
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Pour les règlements par virement, merci de préciser dans l'intitulé le lieu du cours d'AICOM Junior ainsi que le nom et prénom de la personne inscrite.

Exemple : Inscription AICOM Junior Paris - Quentin GONZALES

Attention

A la rentrée, il faudra nous remettre impérativement les pièces complémentaires suivantes :

- Certificat médical
- Attestation d'assurance
- Une photo d'identité
- Autorisation de sortie de l'enfant (le cas échéant - facultatif)

Conditions générales et règlement intérieur

- 1) Loi informatique et liberté : Dans le cadre de la loi «informatique et liberté», seuls les tiers autorisés conformément à la déclaration établie lors de la création du fichier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) auront accès aux informations vous concernant pour lesquelles vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.
- 2) Pour les cours ayant lieu au Campus AICOM et AICOM Paris Centre, plusieurs groupes sont organisés suivant les âges aux mêmes horaires. A noter qu'un élève inscrit dans un groupe est susceptible de passer dans un autre groupe, quel que soit son âge, selon l'avis concerté des professeurs et de la directrice de l'AICOM Junior, et cela dès les premiers cours de l'année (suivant le niveau des groupes).
- 3) L'âge minimum est de 7 ans dans l'année de la dite formation pour le bénéficiaire. L'âge maximum est de 17 ans dans l'année de la dite formation pour le bénéficiaire.
- 4) Pour les cours ayant lieu au Centre de Danse Alésia, l'adhésion est obligatoire. Le tarif de cette adhésion au Centre de Danse Alésia est de 16 euros pour un enfant de moins de 15 ans, avec une assurance extra-scolaire. L'adhésion est de 24 euros pour un enfant de moins de 15 ans, sans assurance extra-scolaire. Cette adhésion est à régler directement au Centre de danse Alésia.
- 5) Résiliation du bulletin d'adhésion :
 - a. Avant la rentrée scolaire : par lettre recommandée avec accusé de réception à destination de l'AICOM – SAS Europe Musicals, le répondant financier, signataire du présent bulletin d'adhésion, peut décider la résiliation de l'inscription. Dans ce cas, l'AICOM reversera l'ensemble des sommes versées.
 - b. Jusqu'à dix jours après la rentrée scolaire de l'AICOM Junior, l'AICOM reversera l'ensemble des sommes versées, déduction faite de la première journée de cours (à raison de dix euros par heure de cours). Au-delà, le solde des frais annuels est dû.
 - c. Toute absence non excusée de l'élève pendant plus de cinq (5) semaines consécutives (hors vacances) pourra être considérée par l'AICOM Junior comme une résiliation définitive de l'inscription. Le solde des frais annuels est dû.
- 6) Si l'enfant est empêché de suivre la formation par suite d'une force majeure, le bulletin d'adhésion est résilié. Les parents ou le représentant légal doivent alors justifier de l'incapacité de suivre la formation par courrier recommandé. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.
- 7) Dispositions financières : Dans le cas d'un paiement annuel, le solde est exigible à la signature du présent bulletin d'adhésion. Dans le cas d'un paiement en trois fois (facilité de paiement), remise de 3 chèques : 1 encaissable à la signature du présent bulletin, les deux suivants au 1er des mois suivant l'inscription.
- 8) L'AICOM se réserve le droit de changer le lieu de la formation, dans un secteur de vingt-cinq kilomètres des lieux précités. L'élève en sera informé par courrier ou courriel, au minimum un mois à l'avance.
- 9) L'élève doit impérativement fournir à l'AICOM une attestation d'assurance concernant sa responsabilité civile privée, l'individuel accident et l'extra-scolaire, un certificat médical, une photo d'identité, une autorisation de sortie pour les parents qui souhaitent que leur enfant rentre seul. Par la signature de ce bulletin d'adhésion, vous autorisez l'AICOM et la SAS Europe Musicals à enregistrer sur quelque support que ce soit l'image de votre enfant au cours de la formation et cédez tout droit de reproduction et de représentation de son image pour son utilisation dans le cadre de la communication de l'AICOM sans limite de durée, sauf avis contraire à nous notifier par écrit.
- 10) Les cours de l'AICOM Junior ont lieu chaque semaine, hors vacances scolaires (zone C). A noter que les cours du samedi et du dimanche sont maintenus le premier week-end de chaque vacances scolaires, hors 24 et 25 décembre. Les cours sont tous maintenus durant les autres jours fériés, sans exception. En cas d'absence, aucune compensation ne sera accordée.

Règles des lieux

- La musique et le bruit des cours doivent être émis à un niveau sonore tolérable pour les autres cours et les fenêtres doivent être impérativement fermées pendant tous les cours de chant et de danse pour ne gêner en aucun cas le voisinage.
- Les mobiles doivent être éteints pendant les cours.
- Il est interdit de chanter dans les couloirs.
- Le matériel (lecteur CD, pianos, chaises, bancs) doit être remis en place après utilisation ; toute défectuosité doit être signalée à l'accueil pour une réparation rapide.
- A la fin de chaque cours, la lumière dans les salles de cours doit être éteinte, les casiers des chaînes hi-fi et les salles doivent être fermés à clef.
- Il est interdit de manger dans les salles et de porter des chaussures de ville dans les salles de danse pour une question d'hygiène.
- Par précaution, nous vous invitons à ne pas laisser d'affaire dans les vestiaires pendant vos cours. Les vêtements et objets trouvés sont conservés pendant 15 jours à l'accueil.

Présence et horaires

Tout retard et/ou absence doit être impérativement justifié par les parents (par un certificat médical, avis d'audition, certificat de travail, etc) auprès de l'administration de l'AICOM junior. Laurence Cohen : 06 62 08 85 86 / Administration de l'AICOM : 01 45 23 52 69.
le numéro de téléphone du Centre de Danse Alésia est le 01 45 43 56 57.

Respect

- Tout élève est prié de respecter les souhaits des professeurs concernant la tenue vestimentaire à adopter pendant leurs cours.
- Tout élève est prié de respecter les règles de base de la vie en communauté. Tout manque de respect, qu'il soit envers un membre de l'équipe de l'AICOM, un professeur, un élève, un visiteur ou les locaux (propreté, etc.) pourra faire l'objet de sanctions.

Fait à : _____

Signature, précédée de la mention «lu et approuvé»

Le : _____